

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 611 DU 16 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE LA CITATION DE LA SEMAINE

« L'erreur ne devient pas vérité parce qu'elle est approuvée par beaucoup ».

GANDHI



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

À LA UNE

LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA ZONE EURO MENACENT L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le Fonds monétaire international (FMI), qui avait relevé ses prévisions de croissance mondiale en avril, les a légèrement abaissées lundi, invoquant de "nouveaux signes de faiblesse" notamment en zone euro et aux Etats-Unis. "Dans les trois derniers mois, la reprise mondiale, qui n'était déjà pas très forte, a montré de nouveaux signes de faiblesse", estime le FMI dans une mise à jour de ses perspectives économiques mondiales. Evoquant un "léger recul" par rapport à avril, le Fonds table désormais sur une progression du produit intérieur brut (PIB) mondial de 3,5% (-0,1 point) en 2012 et de 3,9% (-0,2 point) en 2013, et continue de mettre en garde contre de nouveaux "risques de dégradation" de la situation économique. Déplorée début juillet par la patronne du FMI, Christine Lagarde, cette révision n'est pas une surprise, mais elle recèle une subtilité: les estimations du Fonds étant arrondies, la nouvelle prévision pour 2012 est en apparence identique à celle d'avril. Sans surprise, le FMI concentre ses inquiétudes sur ce qu'il nomme "la périphérie de la zone euro": la Grèce, sous assistance financière internationale, et l'Espagne, à qui l'institution prédit désormais une deuxième année de récession d'affilée en 2013. Lors d'une conférence de presse lundi, les responsables du Fonds ont encore insisté sur les "risques" posés par les pays du sud de l'Europe. "Le principal risque est évident: que les cercles vicieux en Espagne et Italie deviennent plus forts, que la production baisse encore plus que maintenant, et que l'un de ces pays ne puissent plus se financer sur les marchés", a déclaré Olivier Blanchard, directeur du département recherche au FMI. "Les conséquences d'un tel événement pourraient aisément faire dérailler la reprise mondiale", a-t-il ajouté. Pour l'ensemble de la zone euro, la prévision reste inchangée cette année (-0,3%) mais se dégrade pour 2013 (+0,7% contre 0,9% attendu il y a trois mois). La France n'échappe pas à une révision de -0,1 point en 2012 (+0,3%) et de -0,2 point l'année prochaine (+0,8%).

La dernière réunion des responsables de la zone euro, présentée comme un succès, n'a pas convaincu les marchés. Ils en veulent plus, plus d'interventions de la BCE notamment, au moment même où certains, en Allemagne, Finlande ou Pays-Bas, trouvent qu'on est allés trop loin !

À l'extérieur de la zone euro, on juge qu'elle menace la croissance mondiale, à l'intérieur le diagnostic sur sa crise n'est pas partagé, encore moins les remèdes. Comment en sortir ? A l'extérieur de la zone euro, États-Unis, Chine, Brésil ou Angleterre... expriment des préoccupations de plus en plus

vives sur la zone euro. Saura-t-elle éviter l'explosion ? Que donnera, au mieux, une décennie de croissance molle ? Les États-Unis reprennent alors les interventions monétaires exceptionnelles destinées à soutenir leur activité, notamment après les "mauvais" chiffres de l'emploi de la semaine dernière. Ils confirment, à leurs yeux, l'effet négatif du ralentissement des exportations américaines vers la zone euro. Plus près, l'Angleterre relance sa politique de financement monétaire du déficit budgétaire, pour éviter une récession forte, au risque de faire de ce pays le plus endetté du monde après le Japon. Un Japon qui tente toujours de sortir de la déflation, par une politique monétaire toujours "exceptionnelle", avec l'insuccès qu'on sait. La Chine se met alors à baisser ses taux d'intérêt devant le ralentissement de ses exportations, largement lié, selon elle, à la zone euro. Le Brésil n'entend pas demeurer en reste et baisse ses taux. Et la BCE entre dans la danse, comme si elle se rendait compte des soucis des autres ! Mais son analyse n'apaise pas, parce que son discours n'est pas assez clair, ni son action jugée suffisante.

A l'intérieur de la zone euro, on voit partout les anticipations de croissance se retourner, partout monter les dépôts monétaires, partout le crédit freiner. La baisse des taux de la BCE aide à « tenir », pas à repartir. Les trappes à liquidité s'ouvrent partout. En sus, la zone euro se lance dans une double logique dépressive. D'un côté, tous ses membres mènent ensemble des politiques de réduction de la dépense publique, mais la fragilisation de leur situation fait partout monter leurs taux de refinancement, contredisant leurs efforts d'économie. Regardons l'Italie. D'un autre côté, les politiques dites de régulation financière demandent aux banques d'avoir plus de fonds propres, et aussi plus de liquidité, au moment où la BCE la propose en quantité illimitée : cherchons la logique. La zone euro organise plus vite l'austérité qu'elle ne permet la reprise par les réformes, ceci empêchant cela, tandis que ses régulateurs y organisent un crédit crunch (pour empêcher une réédition de la crise passée) et la BCE un credit easing (pour éviter les effets de la régulation prudentielle ?) : allez-comprendre. En même temps les politiciens se déchirent, entre "union" à renforcer et "responsabilité nationale" à rechercher. Chaque pays doit être responsable de ses actes... Excellent ! Mais que se passe-t-il s'il n'est pas sérieux et fragilise les autres (pas de nom) ? Que se passe-t-il si la crise fait apparaître des faiblesses que les systèmes de surveillance n'avaient pas décelées : bulle immobilière en Espagne ou en Irlande par exemple ? Que se passe-t-il si les médecines fragilisent trop le patient : Grèce ? Que se passe-t-il si les efforts de l'un (Italie) sont annihilés pas les lacunes ou erreurs des autres ? Que se passe-t-il si une spirale négative s'ouvre, qui peut engloutir tout le monde ? Faut-il parler de responsabilité de chacun ou bien d'union, une union renforcée qui permettra de mieux corriger et surveiller, ensemble ?

La BCE, prise dans ses textes fondateurs, a en effet un discours plus timide que ses actes, ce qui freine dorénavant son action, quoiqu'elle dise. Bien sûr elle est en charge de la stabilité des prix, mais quid de la stabilité financière aujourd'hui ? À Mario Draghi d'accélérer les conditions de l'union bancaire. À lui aussi de parler aux régulateurs, comme il l'avait fait en fin d'année dernière en leur demandant de ne pas faire de stress tests alors que les LTRO étaient destinés à améliorer les trésoreries bancaires, pour leur dire d'attendre dans leurs exigences, car elles minent la reprise.

Le proche avenir se présente mal.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

VICTORIN LUREL, LE MINISTRE DES COLONIES EN VOYAGE DANS L'Océan Indien

En visite officielle pour trois jours à La Réunion, le ministre de l'Outre-mer, Victorin Lurel, a présenté "le développement de la concurrence" et l'avènement d'"un réel contre-pouvoir des consommateurs" comme des leviers pour lutter contre la vie chère. "Nous allons abroger le décret de 2010 qui fixe le prix des carburants", a déclaré le ministre. "La classe politique réunionnaise est d'accord pour que l'on sépare les activités négociation, importation, stockage et distribution qui sont actuellement assurées par la même société", a-t-il souligné. "Il faudra découpler ces activités et séparer les comptabilités afin d'obtenir plus de transparence sur la formation des prix", a-t-il ajouté. Concernant la grande distribution et plus particulièrement l'alimentaire, M. Lurel estime qu'au-delà des mesures ponctuelles justifiées par la crise économique, "il faut créer les conditions d'une plus grande concurrence, dans le sens de ce que souhaite l'Union européenne". "Sans changer la législation", a précisé M. Lurel, "il faut plus d'intervention de l'Autorité de la concurrence". "D'autres mesures peuvent être prises, visant à baisser le seuil de concentration en diminuant les

critères de chiffres d'affaires", a-t-il avancé. Dans la communication qu'il doit faire en conseil des ministres, le 25 juillet, le ministre proposera également une plus grande implication des collectivités locales. "Région, département et communes peuvent prendre des initiatives pour créer ou développer des plates-formes communes à des détaillants, cela peut se faire par le biais de sociétés d'économie mixte", a avancé M. Lurel, estimant que "c'est une question de volonté des élus". "Nous ne sommes pas dans un cadre d'économie administrative, ce n'est donc pas l'Etat qui peut imposer des marges raisonnables aux importateurs et aux distributeurs, a-t-il rappelé, on ne peut pas leur intimer l'ordre de baisser leurs prix". Pour amener cette baisse, le ministre entend "aider à la création d'un contre-pouvoir des consommateurs en fournissant des informations qui permettront de réaliser des analyses de prix et en organisant le tissu associatif consumériste". "La lutte contre la vie chère, le contrôle des prix, c'est aussi l'affaire du citoyen et de la ménagère", a-t-il insisté. Le ministre a toutefois précisé que les moyens pour lutter contre la vie chère "ne seront pas uniformes pour l'ensemble des Outre-mer, mais adaptés à chaque territoire".

NOS REMARQUES

Les décisions concernant les petites colonies que la France maintient malgré les dispositions du droit international commencent à tomber . Les propositions faites par le conservateur LUREL mettent l'accent sur la consommation. LUREL montre que son objectif et celui du gouvernement socialiste est de continuer à intégrer les colonies en confirmant leur vocation de consommation des produits importés de France , le centre incontournable du système économique colonial . Cette politique mise en place depuis de très longues années engendre fragilité et assistance. Pour tendre vers un système économique et social performant et équilibré il faut changer .

LE SCANDALE DE MAYOTTE CONTINUE

Le Conseil européen des 28 et 29 juin à Bruxelles a décidé dans la plus grande discrétion que Mayotte annexé par la France devient une Région ultra périphérique (Rup) de l'Union européenne. L'appartenance française de Mayotte n'est toujours pas reconnue par l'Onu. Ce dossier, lancé par Nicolas Sarkozy suite à la départementalisation de l'île, se heurte notamment au flou juridique sur le statut de Mayotte en droit international. L'Union des Comores revendique sa souveraineté sur l'île au lagon. Selon le gouvernement français si l'archipel accédait à ce statut, elle pourrait recevoir d'importants fonds structurels européens pour se développer. Sur la période 2014-2020, Mayotte bénéficierait d'une enveloppe de 475 millions d'euros pour cofinancer des projets.

Les réactions

Le ministre des colonies , Victorin Lurel, a fait part de sa "très grande satisfaction" après la décision du Conseil européen permettant à Mayotte, une île comorienne sous domination française, d'accéder au statut de Région ultrapériphérique de l'Union européenne. Le point d'ordre procédural évoqué la semaine dernière, qui a empêché le Conseil européen d'inscrire à son ordre du jour l'examen de ce texte lors de sa séance plénière du 29 juin, a donc été levé ou contourné, selon le ministre.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE, dans une déclaration, dénonce la décision prise par le conseil européen et applaudi par VICTORIN LUREL le ministre des colonies . Cette décision est contraire au droit international, aux résolutions des Nations unies et de l'Union africaine. Mayotte, en effet, est une région de la petite république des Comores annexée par La France et l'Union européenne. Cette position est aussi amoral car les riches états européens utilisent leurs ressources financières pour corrompre les mahorais comme ils l'ont déjà fait pour les guadeloupéens. La France doit se conformer, pour ses colonies abusivement qualifiés de département , au droit international de la décolonisation et engager un processus de décolonisation. Le conseil de sécurité , si prompt à sanctionner les contrevenants doit avoir le même comportement pour les états européens qui refusent de respecter le droit international de la décolonisation.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

SIDA :VERS LA FIN DE LA PANDÉMIE ?

A quelques jours de la conférence internationale sur le sida, qui se tiendra du 22 au 27 juillet à Washington, un éminent virologue américain, le Dr Anthony Fauci, a expliqué dans un entretien que « pour la première fois, nous sommes vraiment au début de la fin de l'épidémie. « Renverser la tendance de la pandémie pour parvenir à une génération libérée du sida » est l'un des thèmes de la 19e Conférence internationale bisannuelle sur le sida, souligne le Dr Fauci. « On ne parle pas ici de guérison du sida, car on ne sait même pas encore si nous pourrions y parvenir », ajoute-t-il. « Nous disposons de traitements efficaces (des antirétroviraux, ndlr) pour contrôler le virus, permettant aux sujets infectés, qui doivent les prendre indéfiniment, de rester relativement en bonne santé. Mais au-delà ce sont les résultats d'essais cliniques publiés récemment, montrant l'efficacité de

ces antirétroviraux pour prévenir le risque d'infection chez des sujets séronégatifs, qui laissent penser qu'il est possible de fortement accélérer la diminution de nouvelles infections », explique le directeur de l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID). De son côté, le directeur de la section VIH/sida de l'Unicef, Craig McClure, a déclaré dans un entretien accordé également à l'AFP, que l'élimination du virus du sida de la mère à l'enfant est à « portée de main » et pourrait marquer un tournant dans l'épidémie de sida. Grâce à la recherche et aux efforts réalisés ces dernières années, les nouvelles infections mères/enfants ont diminué de près de la moitié entre 2003 (600 000 infections) et 2010 (390 000).

CHÔMEURS ET RETRAITÉS LES ÉTERNELS SACRIFIÉS

Les chômeurs paient la crise

Le Conseil d'Administration de l'UNEDIC, organisme paritaire de gestion du régime retraite, le 27 juin 2012 a revalorisé les allocations chômage de 2 %. Cette décision est insuffisante car le pouvoir d'achat de cette rémunération va à nouveau diminuer en Guadeloupe. Il faut aussi souligner :

- Près de la moitié des chômeurs (30.000) n'est pas indemnisée ; leur nombre est en augmentation de 5,7 % sur un an.
- 40 % des allocataires perçoivent moins de 932 € mensuels et vivent sous le seuil de pauvreté.

Les demandeurs d'emploi sont doublement pénalisés : à la perte du salaire s'ajoute l'effet des revalorisations d'allocations nettement inférieures à celles du SMIC. Ainsi, sur 10 ans, l'augmentation moyenne du SMIC a été de 2,85 % alors que celle des allocations chômage a été de 1,56 %, soit une perte de pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi de plus de 12 %. Ce ne sont pas les chômeurs qui doivent payer les effets de la crise dans laquelle ils ne portent aucune responsabilité, pas plus que ne peut leur être opposé l'état des comptes de l'UNEDIC dont le déficit cumulé relève, avant tout, de la politique désastreuse de l'emploi menée ces dernières années et du refus des employeurs d'assumer leurs responsabilités en matière de financement de l'UNEDIC. Vivre dignement est un droit qui doit être reconnu aux demandeurs d'emploi. En participant à la consommation des ménages, ils favorisent la croissance.

Les retraités aussi

En Guadeloupe, en dépit de discours aussi généreux que lénifiants et répétés, les retraités sont rejetés hors du champ social et ne sont sortis de cet état qu'au moment des consultations électorales. Leurs suffrages sont alors l'objet de gourmandises convoitées de la part de toutes les formations politiques. C'est là un comportement déplorable à l'égard de ces générations. Depuis 1993, année qui vit l'indexation des retraites sur les salaires faire place à celle sur l'indice des prix à la consommation la baisse du niveau de vie des retraités est une triste constante. Il en a résulté, et ce mouvement s'accélère malheureusement, un appauvrissement notable de la plus grande partie des retraités et l'on ne pourra jamais revenir sur les effets cumulés de cette véritable spoliation, décrétée sans aucune réaction de protestation. Ainsi, pour les retraités, au fur et à mesure que le temps passe, les renoncements, les abandons, les privations et les restrictions dans la vie de tous les jours viennent s'ajouter à l'inévitable mélancolie de la vieillesse. De ce fait, comble de l'absurdité, après avoir cotisé pour la retraite pendant leur activité professionnelle, ils cotisent à nouveau pour cela, une fois « le harnais déposé ».

BILAN DE LA CAMPAGNE SUCRIÈRE

La campagne sucrière s'est terminée le 30 juin dernier. 506 000 tonnes de canne furent broyées par Gardel à 8,17% de richesse alors qu'elle prévoyait en fin de compte 513 500 tonnes. 47 000 tonnes de sucre extraites et 22 500 tonnes de mélasse. On constate que pour un tonnage de canne inférieur à 2011, Gardel a produit plus de sucre (47 000 t contre 42 700 t en 2011) mais par contre moins de mélasse (22 500 t contre 26 777t). S'agissant de Grande Anse, elle démarra avec 2 mois de retard. 80 000 tonnes de canne broyées pour une prévision de 110 000 tonnes réévaluées à 100 000. L'aide à la sucrerie a été suspendue à la construction d'une Centrale thermique Bagasse adossée à l'usine.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LE GUATÉMALA NOUVEAU ADHÉRENT À LA CPI

La Cour pénale internationale (CPI) a tenu vendredi une cérémonie à son siège de La Haye afin de célébrer l'admission du Guatemala en tant que 121^{ème} État partie au Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI. Lors de la cérémonie, le Président de la Cour, le Juge Sang Hyun Song, a remis à l'Ambassadeur du Guatemala, Julio Roberto Palomo Silva, un exemplaire spécial du Statut de Rome, qui symbolise, a-t-il déclaré, leur « engagement commun en faveur du respect de l'état de droit ». Le Président Song a rappelé le soutien du Guatemala à la CPI depuis plusieurs années et déclaré avoir été « impressionné par la rapidité avec laquelle le Guatemala a adhéré au Statut de Rome après l'élection présidentielle de novembre dernier ». « L'adhésion du Guatemala a une grande importance régionale, puisqu'il ne reste plus que deux états – El Salvador et le Nicaragua – pour compléter la représentation de l'Amérique centrale dans le système du Statut de Rome. J'espère sincèrement que ces deux pays suivront l'exemple du Guatemala », a ajouté le Président de la CPI. S'exprimant au nom du Vice-Président de l'Assemblée des États parties, le Ministre-Conseiller à l'Ambassade de la Suisse M. Philippe Brandt, a déclaré que l'adhésion d'États ayant surmonté des défis tels que des conflits armés était « particulièrement encourageante ». « L'adhésion au système du Statut de Rome constitue une preuve tangible de l'engagement du Gouvernement guatémaltèque et de sa population pour assurer que l'impunité pour la commission des crimes les plus graves ne perdure dans le futur », a-t-il souligné. « L'état de droit est renforcé par cette étape historique qui, nous l'espérons, servira d'exemple dans la région et à travers le monde », s'est félicité M. Brandt. L'Ambassadeur Julio Roberto Palomo Silva a exprimé la « fierté » et la « joie » du Guatemala « de pouvoir enfin devenir État partie à part entière », afin de rejoindre la Cour dans son travail pour « lutter contre ces crimes et contribuer à l'expansion et à l'universalisation de la justice ». La cérémonie s'est tenue en présence de la Première Vice-Présidente de la Cour, la juge Sanji Mmasenono Monageng, de la juge Silvia Fernández de Gurmendi, du Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, du Greffier Silvana Arbia et du Greffier adjoint Didier Preira.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE GROUPE ACCOR ACQUIERT 29 HOTELS EN AMÉRIQUE DU SUD

Le groupe français d'hôtellerie Accor a annoncé lundi l'acquisition d'un portefeuille de 29 hôtels en Amérique du Sud, dont 14 en projet, au groupe mexicain Grupo Posadas pour 275 millions de dollars, soit 225 millions d'euros. "L'acquisition de ce portefeuille permettra de renforcer à terme les enseignes Sofitel, Pullman, Novotel et Mercure dans la région", indique Accor dans un communiqué. Il se renforce en particulier au Brésil, où sont situés 11 des 15 hôtels déjà en exploitation, avant la Coupe du Monde de Football en 2014 et les Jeux Olympiques d'été en 2016. Avec cette opération qui doit être bouclée

d'ici la fin de l'année, Accor met aussi la main sur deux marques d'hôtels exploitées par Posadas en Amérique du Sud, Caesar Park et Caesar Business. "Sous trois ans, les pipelines (projets d'hôtels, ndlr) réunis de Accor et de Posadas nous permettront d'exploiter 300 hôtels", a déclaré le directeur général hôtellerie Amérique latine du groupe français, Roland Bonadona, cité dans le communiqué. Dans le détail, sur les 15 hôtels achetés et déjà en exploitation, 4 seront détenus en propriété, 4 en location variable, et 7 exploités pour le compte d'un propriétaire ("en contrat de management"). Les 14 hôtels en projet, dont la date de mise en exploitation n'est pas précisée, seront tous exploités "en contrat de management". Les établissements qui rentreront dans le giron d'Accor sont situés entre autres au Brésil, à Sao Paulo et Rio de Janeiro, dont un hôtel de luxe sur la plage d'Ipanema, en Argentine à Buenos Aires et au Chili, à Santiago. En mai, le groupe avait annoncé le bouclage d'une autre opération à l'international, le rachat pour 195 millions d'euros du groupe Mirvac, qui compte 48 hôtels en Australie et Nouvelle-Zélande.

AFRIQUE

UNE FEMME À LA TÊTE DE L' UNION AFRICAINE

A la suite d'un bras de fer de six mois avec le Président sortant Jean Ping, Nkosazana Dlamini-Zuma a remporté ce dimanche au quatrième tour, par 37 voix, la présidence de la Commission de l'Union africaine. Elle devient ainsi la première femme à occuper ce poste, après une belle et longue carrière politique au service de l'Afrique du Sud. Ce dimanche, l'Union africaine (UA) a célébré l'élection de la nouvelle présidente de la Commission, la Sud-Africaine Nkosazana Dlamini-Zuma, ex-femme du président sud-africain Jacob Zuma. Ce membre convaincu de l'ANC (Congrès national africain), forgé politiquement par la lutte anti-apartheid et l'exil, à 63ans, est considéré comme la femme la plus influente d'Afrique du Sud. Gravissant les échelons au sein du parti, elle a partagé son temps entre le Royaume-Uni et l'Afrique australe, en œuvrant activement aux intérêts de son peuple. C'est au Swaziland, où elle était pédiatre dans un hôpital, qu'elle a rencontré Jacob Zuma. Elle est devenue sa troisième épouse en 1982 et ce jusqu'en 1998, date de leur divorce. Cette position d'épouse ou d'ex-femme d'un leader de taille ne l'a jamais empêché de jouer un rôle politique de premier plan. Puisqu'en 1994, Nelson Mandela, à son arrivée au pouvoir, lui confia le portefeuille de la Santé. Une nomination difficile, avec la tâche ardue de refonder un système de santé publique fondé sur le principe de la ségrégation raciale. Après cinq ans au Ministère de la Santé, elle en effectuera dix autres aux Affaires étrangères et trois à l'Intérieur. Partout où elle est passée, madame Dlamini-Zuma a laissé l'image d'une femme austère, sérieuse, efficace et parfois frondeuse. Le Gabonais Jean Ping, son prédécesseur, à la tête de la Commission de l'UA depuis 2008, n'a ni brillé par son style tout en rondeurs, ni par son bilan mitigé notamment sur la fin de son mandat. Tous les observateurs de la scène politique africaine s'accordent à dire que l'UA a été quasi-absente des événements importants qui ont secoué le continent. De la révolte des peuples arabes, en passant par la crise humanitaire de la Corne de l'Afrique ou l'intervention française en Côte d'Ivoire, l'organisation n'a jamais réellement fait entendre sa voix. La guerre en Libye a sans doute été le point d'orgue de cette impuissance, face à l'intervention militaire d'une coalition internationale sur terre africaine. Certains ont même accusé Jean Ping d'être l'homme des Occidentaux, particulièrement en raison de sa proximité avec la famille Bongo et de nombreux dirigeants français. Avec madame Dlamini-Zuma, l'organisation panafricaine risque de vivre une réelle métamorphose, si ce n'est dans les actes tout au moins dans le discours. Sa résistance aux pressions occidentales pour durcir la pression

sur le Zimbabwe prouve que cette dame ne compte pas se faire imposer des décisions qu'elle juge contraires aux intérêts africains. Si l'on peut contester ce soutien tacite au régime de Mugabe, il est au moins l'assurance de son caractère et de son indépendance. En plus d'être la première femme élue à la tête de la Commission, madame Dlamini-Zuma devient également le premier candidat victorieux de l'Afrique Australe. « C'est une bonne chose pour l'Afrique australe. Nous n'avions jamais eu ce poste », se félicitait, un membre de la délégation du Zimbabwe auprès de l'AFP. Cette élection est donc un vent de renouveau pour l'Afrique, et peut-être, l'avenir le dira, une révolution.

OCCIDENT

QUAND L'OCCIDENT INTERDIT AUX AUTRES D'AVOIR UNE POLITIQUE NUCLÉAIRE IDENTIQUE À LA SIENNE

Hollande maintiendra la dissuasion nucléaire."Nous vivons en paix depuis plusieurs dizaines d'années, parce que nous avons la sécurité que nous offre la dissuasion", a déclaré Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense. François Hollande "ne sera pas le président de la République qui remettra en cause la dissuasion nucléaire", a affirmé ce samedi le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, pour qui la force de dissuasion est "une priorité majeure", "un élément essentiel" de la souveraineté française. "Nous avons 300 têtes nucléaires, les Russes et les Américains en ont dix mille", a souligné M. Le Drian. "Nous avons fait effort de réduction. Nous avons gardé notre stricte suffisance", a-t-il poursuivi, évoquant les pays qui comme l'Iran veulent quant à eux "se doter de l'arme nucléaire". "Il faut assurer dans ce monde instable une sécurité pour notre pays. C'est un instrument aussi de souveraineté au niveau mondial. Nous ne remettons pas en cause ce concept", a-t-il dit.

Mais les Conclusions du conseil européen des 28 et 29 juin 2012 sur l' Iran ont été les suivantes : « Le Conseil européen a souligné qu'il était vivement préoccupé par la nature du programme nucléaire iranien et que l'Iran devait se conformer d'urgence à l'ensemble de ses obligations internationales, y compris la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Conseil européen soutient pleinement les efforts consentis à cet égard par la Haute Représentante et le groupe des E3+3. À la lumière des négociations qui ont eu lieu récemment entre le groupe des E3+3 et l'Iran à Istanbul, Bagdad et Moscou, le Conseil demande instamment à l'Iran de décider s'il est prêt à s'engager dans un processus de négociation sérieux destiné à restaurer la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L' Iran doit engager un dialogue constructif en s'attachant à parvenir à un accord sur des mesures de confiance concrètes et à répondre aux préoccupations de la communauté internationale. Le Conseil européen salue l'entrée en vigueur pleine et entière, le 1er juillet 2012, de l'embargo de l'UE sur le pétrole iranien ».

Les français et les occidentaux peuvent avoir l'arme atomique pour garantir leur sécurité mais pas l'Iran. Pour les dirigeants auto proclamés du monde le droit international n'est respecté que quand il défend leurs intérêts.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Aucune tendance claire ne se dégage ce matin en Asie. Après une ouverture en légère hausse pour la plupart des marchés dans le sillage de Wall Street vendredi et dans l'espoir de mesures de relance en Chine, ils évoluent au plus près de leur niveau d'équilibre. Les indices sont dans l'attente d'importantes statistiques qui doivent être publiées dans la journée aux États-Unis. Les investisseurs attendent notamment les ventes de détails pour le mois de juin ou l'indice manufacturier «Empire State» de juillet. Alors que la Bourse de Tokyo est fermée ce lundi, la place de Hong Kong s'affiche en légère hausse après avoir ouvert sur un gain de 0,35%, même tendance du côté de l'indice sud-coréen qui avance de 0,25%. La Bourse de Shanghai se replie elle de 1,9% à son plus bas niveau depuis 2009, inquiète du ralentissement de l'économie chinoise, ont indiqué les courtiers.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York évoluait en baisse lundi à la mi-séance, déçue par des statistiques américaines en demi-teinte malgré les résultats supérieurs aux attentes de la banque Citigroup: le Dow Jones cédait 0,28% et le Nasdaq 0,17%. Vers 16H00 GMT, le Dow Jones Industrial Average abandonnait 35,76 points à 12.741,33 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, lâchait 4,93 points à 2.903,54 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 perdait 0,18% (-2,49 points) à 1.354,29 points. Les grands indices de Wall Street évoluaient en légère baisse, "après la publication de statistiques économiques mitigées aux Etats-Unis", ont souligné les experts de la banque Wells Fargo.

EUROPE

Les Bourses européennes ont réduit, voire effacé, leurs pertes lundi en fin de séance, alors que Wall Street restait en léger recul, après l'annonce d'une baisse surprise des ventes au détail aux Etats-Unis en juin qui renforce les inquiétudes des investisseurs concernant l'impact du ralentissement de la croissance sur les résultats trimestriels des sociétés cotées. À Paris, le CAC 40 a terminé sur une note stable (-0,03%) à 3.179,90 points). Le Footsie britannique a cédé 0,07% tandis que le Dax allemand a grignoté 0,13%. L'indice paneuropéen FTS Eurofirst 300 a fini en hausse de 0,16% et l'Euro Stoxx 50 en baisse de 0,32%. Les valeurs bancaires ont essuyé les plus fortes baisses, avec un recul de 0,56% de l'indice sectoriel européen.

CHANGE

L'euro tentait de rebondir lundi face à un dollar pénalisé par un indicateur américain décevant, mais restait tout de même sous pression alors que la croissance économique mondiale demeure au centre des inquiétudes des cambistes. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2266 dollar contre 1,2248 dollar vendredi vers 21H00 GMT. Il était tombé

vendredi à 1,2163 dollar, son niveau le plus faible depuis le 29 juin 2010. L'euro restait en baisse face à la monnaie nippone, à 96,64 yens - après être tombé à 96,17 yens vers 12H30 GTM, son niveau le plus bas depuis le 1er juin - contre 97,08 yens vendredi. Le dollar aussi reculait face au yen, à 78,79 yens, après être tombé à son niveau le plus bas depuis un mois (78,69 yens) vers 13H55 GMT, contre 79,17 yens vendredi. "L'euro est tombé à son plus bas niveau depuis deux ans face au dollar vendredi, continuant sur la lancée d'un deuxième trimestre désastreux", notait Craig Erlam, analyste chez Alpari UK. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,45 pence pour un euro, après avoir atteint 78,31 pence vers 14H10 GMT, son niveau le plus élevé depuis fin octobre 2008. La livre progressait face au billet vert, à 1,5635 dollar. La devise helvétique restait presque stable face à l'euro, à 1,2010 franc suisse pour un euro, et progressait un peu face au billet vert, à 0,9791 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.589,75 dollars au fixing du soir contre 1.595,50 dollars vendredi. La devise chinoise a fini à 6,3788 yuans pour un dollar contre 3,3793 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Sur les marchés pétroliers, le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en août, perd 34 cents à 86,76 dollars et le baril de Brent de la mer du Nord à échéance en août lâche 5 cents à 102,35 dollars. La baisse de l'or noir est soutenue par la mise en service anticipée hier d'un oléoduc évitant le détroit d'Ormuz, corridor stratégique pour le trafic maritime pétrolier menacé de fermeture par l'Iran à plusieurs reprises. Les prix du pétrole tentaient de se reprendre lundi en fin d'échanges européens, dans un marché nerveux, digérant des indicateurs américains contrastés et la mise en service par les Emirats arabes unis d'un nouvel oléoduc évitant le détroit d'Ormuz contrôlé par l'Iran. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'IntercontinentalExchange (ICE) de Londres, et dont c'est lundi le dernier jour de cotation, valait 103,52 dollars, en hausse de 1,12 dollar par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 61 cents à 87,71 dollars. "Les cours à New York ont été tirés vers le bas (en début d'échanges américains) par les chiffres médiocres des ventes de détail aux Etats-Unis", qui ont renforcé les inquiétudes sur la vigueur de l'économie du pays, observait Michael Hewson, analyste du courtier CMC Markets

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LA RESPONSABILITE DU GARAGISTE

Le propriétaire d'une BMW lui fait passer une révision générale pour laquelle il paie 275 euros. Un mois plus tard, la voiture tombe en panne en raison de la défectuosité du turbo compresseur et le remplacement de cette pièce coûte 2.021 euros. L'automobiliste assigne le garagiste qui a effectué la révision en remboursement de cette somme. La juridiction de proximité fait droit à la demande du propriétaire de la voiture aux motifs que le garagiste est tenu d'une obligation de résultat en la matière et que le seul fait que l'automobile soit tombée en panne un mois après une révision générale ayant pour but d'éviter ces désagréments caractérise la responsabilité contractuelle de la société. L'arrêt est cassé. La Cour de cassation reproche à la juridiction de proximité de s'être prononcée par des motifs impropres à établir que la défectuosité du turbo compresseur préexistait à l'intervention du garagiste, était décelable et réparable à un coût moindre que celui du remplacement de la pièce et, partant, que le dommage invoqué avait pour origine un manquement du professionnel à son obligation de résultat.

Observations

La jurisprudence répète à l'envie qu'en matière d'entretien et de réparation, le garagiste-réparateur est débiteur d'une obligation de résultat (Cass. 1^e civ. 16 février 1988, n° 86-14.918 : Bull. civ. I n° 42 ; Cass. 1^e civ. 19 juillet 1988, n° 87-10.072 : Bull. civ. I n° 245). Compte tenu de son régime, il s'agit en réalité plutôt d'une obligation de moyens renforcée : la faute est présumée mais le garagiste conserve la possibilité de démontrer qu'il n'a commis aucune faute. Ce n'est en principe pas le cas s'agissant des obligations de résultat classiques, pour lesquelles la présomption de faute est irréfutable.

Mais la particularité de l'obligation du garagiste réside surtout dans l'appréciation du lien de causalité. La jurisprudence a élaboré en la matière des règles assez subtiles, visant à tempérer ce que le régime de responsabilité du garagiste peut avoir de rigoureux. L'exigence de causalité est dédoublée : si le lien entre la faute et le dommage est lui aussi présumé (Cass. 1^e civ. 2 février 1994 n° 91-18.764 : Bull. civ. I n° 41), il appartient en revanche au cocontractant (le client) de démontrer, suivant une formule désormais classique, que le dommage invoqué a bien été causé par un manquement du garagiste à son obligation de résultat (Cass. 1^e civ. 14 mars 1995 n° 93-12.028 : Bull. civ. I n° 122). En d'autres termes, il doit prouver que le dommage « trouve son origine dans l'organe sur lequel est intervenu le garagiste » (CA Aix-en-Provence 25 mars 2002). S'y ajoute un critère d'ordre temporel : l'écoulement d'un temps trop important entre l'intervention du garagiste et la panne est de nature à renverser la présomption de causalité (Cass. 1^e civ. 16 février 1988 préc.). C'est alors au client de démontrer l'existence d'un lien. Dans le même ordre d'idées, le client doit aussi démontrer que la défectuosité existait déjà au moment de l'intervention du garagiste (Cass. 1^e civ. 28 mars 2008, n° 06-18.350 : Bull. civ. I n° 94), ce que rappelle le présent arrêt.

À ces exigences traditionnelles, l'arrêt commenté vient superposer celle d'une « causalité économique » : il précise que la défectuosité doit avoir été décelable et repérable à un coût moindre que celui du remplacement de la pièce. Au cas contraire, le résultat serait économiquement le même pour le client que le garagiste ait ou non décelé et réparé la défectuosité. Celui-ci aurait de toute manière dû supporter un coût au moins égal à celui du remplacement de la pièce défectueuse, voire supérieur. Dans ces conditions, le dommage trouve sa cause dans la défectuosité même, d'avantage que dans la faute du garagiste.

Cass. 1e civ. 4 mai 2012 n° 11-13.598 (n° 494 F-PBI)

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM





T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES
COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:
Abonnement : 0690 40 42 55 ;
Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;
Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

